



Objectifs de développement durable pour 2030

Qu'est-ce que le développement durable?

En termes simples, le développement durable est un développement – environnemental, social ou économique – qui répond aux besoins d'aujourd'hui tout en s'assurant que les besoins des autres ne seront pas compromis demain.

Que sont les objectifs du développement durable des Nations Unies?

En 2015, les Nations Unies et ses États membres ont adopté 17 objectifs – appelés les **objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD NU)** – dans le but d'aider «à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, à lutter contre les inégalités et à s'attaquer aux changements climatiques, tout en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte», d'ici l'an 2030. Ces objectifs mondiaux sont un appel à l'action à tous les pays du monde «en vue de promouvoir la prospérité tout en respectant la planète».

Qu'est-ce que la campagne Coopératives pour 2030?

Fondée en 1895, l'Alliance coopérative internationale (ACI), qui maintenant représente 306 fédérations et organismes coopératifs dans 105 pays, a pour mandat de promouvoir le modèle coopératif partout dans le monde.

L'Alliance coopérative internationale a constaté que bon nombre des objectifs mondiaux des Nations-Unies sont compatibles avec les principes et les valeurs du mouvement coopératif. Par conséquent, l'ACI a adopté la campagne *Coopératives pour 2030* afin que les coopératives puissent en apprendre plus au sujet des ODD et agir.

L'ACI a regroupé les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies en quatre domaines d'action généraux :

1. éradication de la pauvreté,
2. amélioration de l'accès aux biens et aux services de base,
3. protection de l'environnement, et
4. mise en place de systèmes alimentaires plus durables.

Les 17 objectifs mondiaux sont :

- | | | |
|----------------------------------|--|---|
| 1. Éliminer la pauvreté | 7. Services d'énergie propre à un coût abordable | 13. Action climatique |
| 2. Éliminer la faim | 8. Travail convenable et croissance économique | 14. Ressources marines |
| 3. Santé et bien-être | 9. Industrie, innovation et infrastructure | 15. Préserver les écosystèmes terrestres |
| 4. Éducation de qualité | 10. Réduire les inégalités | 16. Paix, justice et institutions solides |
| 5. Égalité des sexes | 11. Villes et collectivités durables | 17. Partenariats pour atteindre les objectifs |
| 6. Eau potable et assainissement | 12. Consommation et production responsables | |



Coopératives d'habitation pour 2030

En 2016, les membres de la FHCC ont adopté une résolution à leur assemblée générale annuelle visant à intégrer le mandat des ODD des Nations Unies dans son travail. La FHCC s'est engagée à s'associer à l'ACI pour aider les coopératives d'habitation à se rencontrer et à s'engager à atteindre les objectifs énoncés dans la campagne Coopératives pour 2030.

Alors que peuvent faire les coopératives d'habitation pour aider à atteindre les objectifs de 2030? Et comment les coopératives d'habitation membres de la FHCC peuvent-elles participer à la campagne Coops pour 2030?

Beaucoup de petits gestes peuvent certainement s'additionner et avoir un grand impact sur notre secteur et sur la planète! Nous pouvons aider à mettre fin à la pauvreté et à la faim en offrant des logements sûrs, abordables et stables. Les valeurs et les principes du mouvement coopératif fournissent le leadership moral et éthique nécessaire pour aider à atteindre ces objectifs.

Pour ces raisons, la FHCC recommande que les coopératives d'habitation et les fédérations régionales se concentrent sur deux objectifs spécifiques au secteur – **l'éradication de la pauvreté** et la **protection de l'environnement**.

L'ACI encourage les coopératives de partout dans le monde à **faire une promesse** qui pourrait influencer positivement le changement dans un de ces domaines d'action. La FHCC aimerait que nos membres soient des chefs de file dans cet effort et qu'ils promettent de faire un changement dans un des deux domaines d'action mentionnés : réduire la pauvreté et protéger l'environnement. Toutefois, nous suggérons également, comme l'a souligné l'ACI, qu'il ne suffit pas simplement de faire une promesse – il doit y avoir des actions mesurables qui permettent de suivre les progrès.

Par exemple, une coopérative d'habitation pourrait faire la promesse suivante et adopter l'indicateur :

Promesse : Une coopérative d'habitation promet d'installer des ampoules DEL dans toutes les aires communes de la coopérative.

Indicateur : Les économies sur la facture d'électricité de la coopérative seront communiquées aux membres à l'assemblée annuelle.

OU

Promesse : Une coopérative d'habitation s'engage à offrir une subvention à trois nouveaux ménages membres au cours du prochain exercice financier.

Indicateur : D'ici la fin du prochain exercice financier, trois autres logements logeront des familles ou des particuliers qui reçoivent une subvention.

Nous encourageons les coopératives à se rendre sur la page Web de Coopératives pour 2030 et à faire leur promesse!

www.coopsfor2030.coop/fr/your-pledge

Et ensuite à communiquer avec la FHCC afin que nous puissions féliciter votre coopérative et la mentionner dans un prochain article!

Pour plus de précisions :

Le Programme du développement durable des Nations Unies

www.un.org/sustainabledevelopment/fr

17 objectifs pour transformer notre monde

www.un.org/sustainabledevelopment/fr

Objectifs du développement durable – agissez!

www.un.org/sustainabledevelopment/fr/get-involved